



Négociation nationale : Le point

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
des membres du Syndicat de
l'enseignement de la Côte-du-Sud (CSQ)

Le 1^{er} juin 2010
18 h 30

Au Bûcheron de Montmagny
221, rue St-Louis Montmagny
(rue de la commission scolaire)

À l'ordre du jour :

- Le point sur la négociation
 - Résultats des pourparlers
 - Actions en juin
 - Mandat de grève

Dans la foulée de la manifestation réussie du 20 mars où 75 000 personnes sont sorties dans les rues de Montréal, un blitz de négociation a bel et bien été entrepris. La particularité de ce blitz n'a pas été l'intensification de pourparlers mais plutôt le passage de la négociation à une table plus politique.

Notre cadre stratégique identifiait trois périodes propices à en arriver à un règlement : autour du 31 mars, fin juin suite aux rencontres de médiation et, finalement, l'automne 2010.

Aujourd'hui, bien que la médiation ait été demandée au 21 avril, nous nous situons toujours dans le cadre d'un règlement à très court terme.

En effet, suite aux rencontres de la nouvelle table de négociation, le 26 avril dernier, la partie patronale a déposé ce qu'elle appelle un cadre de

règlement. Nous avons évalué et jugé cette proposition à son mérite et avons déposé une contre-proposition le 10 mai dernier. Ce dépôt s'est fait dans un contexte de négociation soutenue où les parties visent à en arriver à une entente. Cette contre-proposition devrait normalement nous conduire à un résultat de négociation que vous aurez à apprécier au cours de l'assemblée générale qui se tiendra le 1^{er} juin 2010.

Au moment d'écrire ces lignes, on ne peut présumer de la teneur de ce qui vous sera présenté, ni de l'appréciation qui en sera faite en assemblée générale. Acceptable? Suffisant? Inapproprié? Complètement inacceptable? Ce sera à vous de vous prononcer et d'en décider.

Comme la possibilité de se rendre au 30 juin ou de se déporter à l'automne existe toujours, vous aurez également à vous prononcer sur quelques moyens de pression à appliquer jusqu'au 29 juin en soutien à la phase de médiation et sur un mandat de grève à exercer au moment jugé opportun.

En effet, si nous devons nous déporter à l'automne, cela signifie que les pourparlers actuels et la médiation auront été des échecs. Dans ce cas, pour forcer un règlement nous évaluons que nous n'aurons d'autres choix que d'exercer un mandat de grève.

Le premier juin, vous aurez donc à apprécier le résultat des pourparlers en cours et, le cas échéant, à vous prononcer sur les actions à prendre en soutien à la poursuite de la négociation.

Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux pour l'assemblée générale de votre syndicat.

Pascal Côté, président.

Entente locale

En attendant un format imprimé des nouvelles dispositions locales, vous pouvez trouver l'entente entière sur notre site Internet au www.secsq.org. Vous y trouverez également les formulaires nécessaires pour participer aux bassins des mouvements volontaires (annexe D), demander un retour à l'école d'origine (annexe D également) ou effectuer une demande de changement d'ordre d'enseignement (annexe F).

Si vous désirez compléter une de ces demandes, je vous rappelle que vous avez jusqu'au 31 mai pour l'acheminer au service des ressources humaines à la commission scolaire. Nous vous invitons également à en faire parvenir une copie au bureau du SECS.

Christian Plante

Allocation spéciale pour la correction des examens du MELS

Encore cette année le MELS accorde une allocation spéciale pour soutenir le personnel enseignant en 4^e et 6^e année du primaire ainsi qu'en français 2^e secondaire. Dans la lettre envoyée à la présidente de la FSE, il est stipulé que cette allocation s'ajoute à ce qui est déjà prévu pour les écoles et la commission scolaire.

L'allocation est versée en journées ou demi-journées de suppléance. Les modalités pour en bénéficier sont à convenir entre la direction et l'enseignante ou l'enseignant concerné.

- ½ journée pour l'épreuve obligatoire de français 4^e année;
- 1 journée pour les épreuves obligatoires en français et mathématiques de 6^e année;
- ½ journée par groupe d'élève pour l'épreuve obligatoire de français en 2^e secondaire.

Le MELS reconnaît que son allocation est insuffisante.

Des bonifications à ces allocations pourraient donc être convenues entre les directions d'écoles et les enseignantes ou enseignants concernés.

Facebook et autres réseaux sociaux Mise en garde

Les réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter font partie de notre quotidien. Y a-t-il des risques?

Vous n'êtes pas sans savoir que ce que vous écrivez sur ces pages est public et que très souvent, la planète entière, ce qui inclut vos élèves, leurs parents et vos supérieurs, peut y avoir accès. Une énorme prudence s'impose donc dans vos écrits.

Facebook pour intimider ou dénigrer les profs

Une nouvelle tendance semble s'établir : l'utilisation de Facebook par des élèves pour intimider, dénigrer et/ou menacer leur enseignante ou enseignant.

Malheureusement, la réaction mitigée (ou l'absence de réaction) de certaines directions d'école tend à conforter et même à encourager ce phénomène.

Pour nous, il est clair que de tels agissements sont des cas majeurs d'irrespect à l'endroit des enseignantes ou enseignants qui en sont victimes. Des conséquences adéquates doivent être au rendez-vous.

Le fait qu'un groupe Facebook ait été créé à partir de la maison ne peut en aucun cas justifier le peu de conséquences pour l'élève. Ce genre de justification est totalement inacceptable et doit être rejeté. Imaginez la réaction si un enseignant créait une page contre la direction de son école... Aucune mesure ne serait prise puisque tout se serait fait à partir de chez lui?

Quelques conseils

Nous ne pourrions enrayer ce phénomène. Par contre, le message envoyé aux auteurs de telles pages doit être assez fort pour être compris. Le code de vie de l'école devrait traiter de l'utilisation des réseaux sociaux pour intimider ou dénigrer tout membre du personnel ou élève de l'école. Il devrait aussi prévoir des conséquences adéquates. Si le code de vie ne le prévoit pas directement, vous pouvez faire valoir le manque de respect et ses conséquences.

En cas de menaces à l'intégrité physique, il ne faut pas hésiter à aller directement à la police.

Finalement, portez une attention particulière à ce que vous écrivez.

Modifications à la LIP : conventions de gestion et de réussite éducative.

Les dernières modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) par la loi 88 sont majeures et pourraient affecter les enseignantes et enseignants dans un avenir rapproché.

En effet, la Loi 88 prévoit l'instauration de conventions de partenariat entre le MELS et les

commissions scolaires. Ces conventions doivent prévoir comment chacune des commissions scolaires entend contribuer à atteindre la cible nationale de 80 % de taux de diplomation avant l'âge de 20 ans d'ici l'année 2020. Ces conventions de partenariat doivent aussi prévoir les façons d'atteindre la cible imposée par le MELS.

La Loi 88 prévoit également que des conventions de gestion et de réussite éducative devraient être signées entre la commission scolaire et les directions d'écoles, approuvées par les conseils d'établissement. À la commission scolaire, on nous dit que l'automne sera consacré à l'élaboration de ces conventions et que le processus doit se faire en collaboration avec l'ensemble des intervenantes et intervenants des écoles.

À l'égard des conventions de gestion, il y aura plusieurs éléments à prendre en compte, tant au moment de l'élaboration de la proposition que lors de son approbation par le conseil d'établissement.

Nous travaillons actuellement à élaborer des documents en soutien au personnel des écoles. Si tout va bien, nous devrions être en mesure de mettre sur pied une première formation à l'attention des personnes déléguées syndicales et des membres des conseils d'établissement pour la rentrée scolaire.

Concernant la gestion axée sur les résultats, du côté de la commission scolaire, on nous affirme qu'en aucun cas il ne doit être question de diminuer les exigences eu égard aux programmes et aux évaluations. Toute pression en ce sens de la part de vos supérieurs se devra d'être dénoncée.

En résumé, les directions d'écoles vont certainement commencer à vous sensibiliser aux changements à venir, si ce n'est déjà fait. Le travail à venir devrait se faire en équipe école et se coller aux plans de réussites. Le résultat devrait être court, clair et simple.

Caisse Desjardins de l'Éducation,
BRANCHÉE SUR VOS PROJETS
PARTOUT AU QUÉBEC!

Vous avez des projets d'achat de résidence, de rénovations etc... Des solutions on en a pour vous!!!!

Vous recherchez un produit de placement flexible, rentable, nous avons une solution rachetable en tout temps sans pénalité à un taux très compétitif \$\$\$

Contactez votre Caisse Desjardins de l'Éducation, accessible à vos projets.

Diane Ouellet

Conseillère en finances
 Personnelles
 418-248-2522

FETE DE LA TERRE

Pour une 17^e année, le COMITÉ BRUNDTLAND PAIX ET ENVIRONNEMENT DU CSRQ a célébré la « Fête de la Terre » le 15 avril dernier au Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bherer. Cet événement annuel a réuni près de 1000 jeunes, représentant les établissements des onze commissions scolaires de la grande région de Québec.

Le but de cet événement est de reconnaître ce qui se fait dans le monde scolaire en ce qui a trait aux quatre grandes valeurs EVB que sont la démocratie, l'écologie, le pacifisme et la solidarité, en plus de souligner la persévérance et l'enracinement de ces valeurs dans nos milieux.

Nous avons profité de l'occasion pour remettre les prix aux gagnants du concours de dessin *Ma vision d'avenir à la manière de Frédéric Back* organisé en partenariat par la Fondation Monique-Fitz-Back et le RTC.

La journée s'est terminée par un gala pendant lequel plusieurs jeunes de nos milieux ont fait de belles prestations démontrant ainsi leur dynamisme et leur engagement. À cette même occasion, les trophées TOUPAIX ont été remis. Voici le nom des récipiendaires des trophées pour l'année 2009-2010 :

ÉCOLOGIE : École de l'Odysée (C.S. des Navigateurs)

PACIFISME: École Saint-Malo
 (C.S. de la Capitale)

SOLIDARITÉ : École internationale St-Sacrement
 (C.S. de la Capitale)

PERSÉVÉRANCE au primaire : École
 Du BAC (C.S. des Navigateurs)

PERSÉVÉRANCE au secondaire : École
 secondaire de Neufchâtel (C.S. de la Capitale)

Une cinquantaine de kiosques, animés par des jeunes ainsi que des adultes impliqués, présentaient des actions à caractère environnemental, démocratique, pacifique et solidaire. Nous avons eu droit à de formidables réalisations.

De plus, chaque école ayant fait la demande s'est vu remettre un Méritas Albert Jacquard soulignant ainsi le travail accompli dans leur milieu. Des petits gestes qui font grandir les valeurs mises de l'avant par les EVB. Plus de 800 méritas ont ainsi été remis aux délégations.

Cette fête régionale où les jeunes sont au premier plan et où les valeurs de pacifisme, de solidarité, d'écologie et de démocratie sont à l'honneur fut un agréable moment et une belle réussite.

Félicitations encore une fois à tous les récipiendaires ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui nous ont soumis des projets. Continuez votre beau travail.

Nous espérons que vous serez des nôtres l'an prochain, à ce rassemblement merveilleux qu'est la Fête de la Terre.

Isabelle Journault

*pour le COMITÉ BRUNDTLAND PAIX ET
 ENVIRONNEMENT DU CSRQ*